



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Travail, de l'Emploi et  
de l'Économie sociale et solidaire

**Monsieur Marc HANSEN**  
**Ministre aux Relations avec le Parlement**  
**Service Central de Législation**  
**L-2450 LUXEMBOURG**

Luxembourg, le 10 juillet 2019

Agent en charge M. Armin Skrozic  
Tel : 247 86122  
Courriel : armin.skrozic@mt.etat.lu  
Référence interne MT/SA/QP/QP N°765



**Concerne : Question parlementaire N°765 de l'honorable Député Marc Spautz**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse commune à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**Dan KERSCH**  
**Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie**  
**sociale et solidaire**

**Réponse commune du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire Dan Kersch  
et du Ministre de l'Economie Etienne Schneider à la question parlementaire n°765 de l'honorable  
Député Marc Spautz**

Par crise nous entendons une période difficile qui aurait comme conséquence des licenciements et des fermetures d'usines.

Cependant la restructuration envisagée n'implique ni fermeture d'usine, ni licenciements, alors qu'ArcelorMittal estime, à l'heure actuelle, pouvoir procéder aux adaptations nécessaires par le biais des départs naturels.

Néanmoins, les deux ministères directement concernés ne manqueront pas de suivre de près, ensemble avec la direction et les représentants des salariés de l'entreprise, l'évolution future des activités de l'entreprise, tant en ce qui concerne les incidences de l'implémentation du programme « Score » sur le personnel, que la politique d'investissement de l'entreprise, en vue de la pérennisation des sites luxembourgeois, et de prendre le cas échéant les décisions qui s'imposent.

Dans le cadre des travaux du Comité de suivi des effectifs de la sidérurgie, le groupe ArcelorMittal informe de manière régulière sur ses intentions en matière d'investissements sur les différents sites luxembourgeois. Alors qu'il ne s'agit pas d'engagements fermes et formels, il y a lieu de préciser que ArcelorMittal a jusqu'à présent toujours respecté ces programmes.

Le prêt de 350 mio d'euros contracté par ArcelorMittal auprès de la BEI a été utilisé pour financer des projets visant à améliorer l'impact de ses activités sur l'environnement. Les activités de recherche et d'innovation y afférentes sont exécutées sur différents sites en Europe. Un montant de 5,5 mio d'euros a été affecté aux sites luxembourgeois sur la période 2017/2018 et l'enveloppe prévue pour l'exercice 2020 est d'environ 10 mio d'euros.